

seignements, selon qu'il sera besoin, afin de communiquer ses constatations à l'Assemblée générale". Les auteurs de la résolution se proposaient entre autres choses, en créant ce comité, de rendre possible l'audition sous les auspices de Nations Unies, dans des conditions raisonnables, de réfugiés hongrois tels que Mme Anna Kethly, dirigeante sociale-démocrate qui avait été ministre du Gouvernement Nagy. S'exprimant au nom de la délégation du Canada, M. G. Légaré, député, a souligné l'importance du nombre de particuliers et de gouvernements amis de la paix et ennemis de la tyrannie, qui ont donné de l'argent et des secours matériels et offert une chaude bienvenue aux réfugiés hongrois. Par contraste, l'URSS et le régime Kadar n'ont eu que mépris pour les recommandations de l'Assemblée des Nations Unies. M. Légaré a déclaré pour conclure: "Les Nations Unies ne doivent pas cesser de s'alarmer de la situation créée par la brutale et sanglante intervention des forces militaires soviétiques dans les affaires intérieures d'un petit État voisin."

La résolution des vingt-quatre puissances a été adoptée le 10 janvier par la majorité écrasante de 59 voix contre 8 (le bloc soviétique moins la Hongrie) et 10 abstentions (Afghanistan, Arabie saoudite, Cuba, Égypte, Finlande, Inde, Jordanie, Soudan, Syrie et Yougoslavie). La délégation de Cuba s'est abstenue parce qu'elle avait désiré l'adoption d'une résolution plus énergique recommandant l'expulsion de la Hongrie des Nations Unies.

Dès avant l'adoption de la résolution, le Gouvernement Kadar avait fait connaître son opposition à cette "ingérence sans précédent" dans les affaires intérieures de la Hongrie, initiative des Nations Unies "manifestement inspirée par les États-Unis".

Le Comité spécial soumettra les résultats de ses enquêtes et audiences à la session en cours de l'Assemblée générale.

Le 80^e membre des Nations Unies

L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité, le 18 décembre, une résolution approuvant la recommandation du Conseil de sécurité d'admettre le Japon aux Nations Unies. La résolution a été présentée par 51 États, dont 5 membres permanents et le Canada. Le Japon est le 80^e État admis aux Nations Unies.

Commission politique spéciale

À sa séance du 18 décembre, l'Assemblée générale a acquiescé sans recourir au vote à une recommandation de la Sixième Commission (questions juridiques) en vertu de laquelle le règlement intérieur de l'Assemblée reçoit certaines modifications établissant sur un pied de permanence la Commission politique spéciale.

Élections

L'Assemblée générale, le 7 décembre, a élu les Philippines au siège du Conseil de sécurité dont la Yougoslavie avait annoncé qu'elle se retirerait le 31 décembre 1956 en conformité d'une entente intervenue l'an dernier avec les Philippines pour mettre fin à une impasse. Les Philippines ont été élues au premier tour de scrutin par 51 voix contre 20 à la Tchécoslovaquie, 1 à l'Afghanistan, 1 à la Syrie et 1 à la Yougoslavie.